

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 6<sup>e</sup> jour de décembre 2010, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
M. Serge Boutin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

**ADOPTÉE,**

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 1.-  | <b>Prière;</b>  | <b>Réunion du 6<sup>e</sup> jour de décembre 2010</b> |
| 2.-  | Appel des présences;  |   |
| 3.   | Acceptation de l'ordre du jour;   |   |
| 4.-  | Acceptation des procès-verbaux du 1 <sup>er</sup> et 16 novembre 2010;                      |   |
| 5.-  | Suivi aux procès-verbaux;   |   |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.12-10;                           |   |
| 7.-  | Résolution, adoption d'une politique de gestion contractuelle;                              |   |
| 8.-  | Résolution, ventes pour taxes 2010;   |   |
| 9.-  | Résolutions, refinancement de gré à gré, prêt numéro 1, de 138,400\$;                       |   |
| 10.- | Avis de motion règlement numéro 392 relativement à la circulation des véhicules hors route; |   |
| 11.- | Dépôt des indicateurs de gestion;   |   |
| 12.- | Résolution, adoption des prévisions budgétaires 2011, OMH Saint-Camille;                    |   |
| 13.- | Résolution, forfait cellulaire;   |   |
| 14.- | Résolution, renouvellement de notre police d'assurances de la Municipalité;                 |   |
| 15.- | Résolution, nomination des nouveaux pompiers volontaires;                                   |   |
| 16.- | Résolution, renouvellement adhésion 2011, Fédération Québécoise des Municipalités;          |   |
| 17.- | Résolution, demande d'appui pour le maintien des comtés en région;                          |   |
| 18.- | Résolution, permis d'intervention, Ministère des Transports;                                |   |

- 19.- Avis de motion, règlement numéro 393, taux de la taxe foncière 2011;
- 20.- Avis de motion, règlement numéro 394, tarifs d'aqueduc et d'égout 2011;
- 21.- Avis de motion, règlement numéro 395, tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques 2011;
- 22.- Avis de motion, règlement numéro 396, tarifs de collecte des matières résiduelles pour 2011;
- 23.- Résolution, contribution annuelle, Transport Adapté l'Autonomie;
- 24.- Renouvellement de notre adhésion à la C.O.M.B.Q. et à l'A.D.M.Q.;
- 25.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 26.- Correspondance;
- 27.- Varia:
  - A)Date de tenue de la réunion de janvier 2011;
  - B) Souper de Noël;
  - C)
  - D)
- 28.- Question(s) de l'assistance;
- 29.- Levée de l'assemblée;

#### **Résolution no. 244-12-11**

#### **4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE ET 16 NOVEMBRE 2010**

##### Procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2010

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2010 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution no. 245-12-10**

##### Procès-verbal du 16 novembre 2010

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 16 novembre 2010 soit adopté, et signé tel que modifié.

**ADOPTÉE,**

#### **Résolution no. 246-12-10**

## **5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

### Politique de gestion contractuelle

La directrice générale mentionne que la politique de gestion contractuelle sera adoptée ce soir lors de la réunion.

### Râteau pour niveleuse

M. Marcel Bégin mentionne qu'il a visité M. Donald Laliberté pour prendre information et pour regarder la fabrication de son râteau pour niveleuse.

### Déneigement des rangs

La directrice demande si cette année l'ouverture du rang St-Joseph se fera jusqu'à l'érablière du Groupement Forestier. Il est convenu d'un commun accord d'ouvrir le rang St-Joseph jusqu'à l'érablière du Groupement Forestier.

### Lettre de la SQ : « Ce que nous voulons qu'ils s'occupent »

Ce point sera discuté lors de la prochaine séance de travail du conseil municipal.

## **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 12-10**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 12-10 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6<sup>e</sup> jour de décembre dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 61,886,70\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 12-10 tels que présentés. Le total des comptes pour DÉCEMBRE 2010 s'élève à : 61,886,70\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-10.

		<b>Feuille 12-10</b>
	<b>LISTE DES COMPTES</b>	
	<b>PAYÉS EN NOVEMBRE</b>	<b>2010</b>
1-	100,00 \$	Ch.1000568
2-	5 503,58 \$	Ch.1000569
3-	677,84 \$	Ch.1000570
4-	64,07 \$	Ch.1000571
5-	18,00 \$	Ch.1000572
6-	214,17 \$	Ch.1000573
7-	535,80 \$	Ch.1000574
8-	5 271,27 \$	Ch.1000575
9-	86,91 \$	Ch.1000576
10-	257,36 \$	Ch.1000577
11-	45,00 \$	Ch.1000578
12-	242,68 \$	Ch.1000579
13-	122,95 \$	Ch.1000580
14-	1 422,23 \$	Ch.1000581
15-	412,24 \$	Ch.1000582
	<b>14 974,10 \$</b>	

<b>COMPTES À ACCEPTER</b>		
<b>ASSEMBLÉE 6 DÉCEMBRE</b>		
16-	848,47 \$	Ch.1000583
17-	207,89 \$	Ch.1000584
18-	145,00 \$	Ch.1000585
19-	579,05 \$	Ch.1000586
20-	362,67 \$	Ch.1000587
21-	133,62 \$	Ch.1000588
22-	11,76 \$	Ch.1000589
23-	468,43 \$	Ch.1000590
24-	682,89 \$	Ch.1000591
25-	262,54 \$	Ch.1000592
26-	3537,06 \$	Ch.1000593
27-	101,59 \$	Ch.1000594
28-	530,54 \$	Ch.1000595
29-	291,75 \$	Ch.1000596
30-	122,39 \$	Ch.1000597
31-	5,18 \$	Ch.1000598
32-	135,45 \$	Ch.1000599
33-	86,86 \$	Ch.1000600
34-	787,35 \$	Ch.1000601
35-	127,00 \$	Ch.1000602
36-	1 648,98 \$	Ch.1000603
37-	12,64 \$	Ch.1000604
38-	276,54 \$	Ch.1000605
39-	3 855,41 \$	Ch.1000606
40-	216,99 \$	Ch.1000607
41-	193,11 \$	Ch.1000608
42-	97,47 \$	Ch.1000609
43-	39,51 \$	Ch.1000610
44-	534,58 \$	Ch.1000611
45-	180,60 \$	Ch.1000612
	<b>16 483,32 \$</b>	

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES, ASSEMBLÉE DÉCEMBRE</b>	<b>13 721,03 \$</b>
---	---------------------

			<b>FEUILLE 12-10</b>
<b>LISTE DES COMPTES À</b>			<b>No. Chèque</b>
<b>AJOUTER, DÉCEMBRE 2010</b>			
46-	2 167,20 \$	Ch.1000613	
47-	177,79 \$	Ch.1000614	
48-	90,30 \$	Ch.1000615	
49-	4 414,43 \$	Ch.1000616	
50-	30,00 \$	Ch.1000617	
51-	645,65 \$	Ch.1000618	
52-	944,26 \$	Ch.1000619	
53-	375,87 \$	Ch.1000620	
54-	349,66 \$	Ch.1000621	
55-	1 899,88 \$	Ch.1000622	
56-	85,14 \$	Ch.1000623	
57-	86,91 \$	Ch.1000624	
58-	171,60 \$	Ch.1000625	
59-	1 010,10 \$	Ch.1000626	
60-	159,15 \$	Ch.1000627	
61-	813,94 \$	Ch.1000628	
62-	25,80 \$	Ch.1000629	
63-	50,00 \$	Ch.1000630	

64-	108,10 \$	Ch.1000631
65-	101,77 \$	Ch.1000632
66-	50,00 \$	Ch.1000633
67-	282,19 \$	Ch.1000634
68-	50,00 \$	Ch.1000635
69-	212,67 \$	Ch.1000636
70-	12,00 \$	Ch.1000637
71-	1 034,44 \$	Ch.1000638
72-	94,67 \$	Ch.1000639
73-	154,47 \$	Ch.1000640
74-	518,63 \$	Ch.1000641
75-	591,63 \$	Ch.1000642
	<b>16 708,25 \$</b>	
	<b>61 886,70 \$</b>	

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de décembre 2010.**

**Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale**

**Résolution no. 247-12-10**

## **7.0 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

### **ATTENDU QUE :**

- la Municipalité de Saint-Camille doit en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux;

### **ATTENDU QUE :**

- la Municipalité de Saint-Camille a pris connaissance du modèle de Politique de gestion contractuelle proposée par la MRC des Etchemins, et qu'elle semble répondre à nos besoins;

### **ATTENDU QUE :**

- la Municipalité de Saint-Camille doit respecter toutes les modalités édictées dans cette politique de gestion contractuelle qui a pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE :**

- la Municipalité de Saint-Camille adopte tel que présenté, la politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux, en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 248-12-10**

## **8.0 RÉSOLUTION, VENTE POUR TAXES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

**QUE** l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra en mai 2011, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

*Référence liste numérotée :*

- Numéro 39;
- Numéro 49;
- Numéro 51;
- Numéro 59;
- Numéro 69.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 249-12-10**

## **9.0 RÉSOLUTIONS, REFINANCEMENT DE GRÉ À GRÉ, PRÊT NO. 1, DE 138,400\$**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit refinancer un montant de 138,400\$ relatif au prêt no. 1 échéant le 14 mars 2011;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins le refinancement du prêt no. 1;

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Saint-Camille doit négocier le taux du refinancement, à la date fixée par le MAMROT, qui est le 7 mars 2011.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins, le refinancement du prêt no.1, au montant de 138,400\$ échéant le 14 mars 2011.

**QUE** l'on autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce refinancement.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 250-12-10**

## 10.0 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 392, RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par M. Serge Boutin de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 392 relativement à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux : (rue de la Fabrique, rue Fournier et autres rues à déterminer).

**ADOPTÉE,**

**RÉSOLUTION NO. 251-11-10**

## 11.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Organisme Saint-Camille-de-Lellis

Code géographique 28070

### SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2009

		2009	2008	2007
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>				
<b>Voie municipale</b>				
Coût de la voie municipale par kilomètre de voie (a)	1	1 403 \$	1 285 \$	1 532 \$
Coût de la voie municipale par kilomètre de voie (b)	2	1 689 \$	1 485 \$	1 714 \$
<b>Enlèvement de la neige</b>				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3	983 \$	1 110 \$	1 062 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	4	1 231 \$	1 268 \$	1 209 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
<b>Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution</b>				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	5	205,1262	239,3162	222,2222
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	6	10 799 \$	16 224 \$	9 709 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	7	15 386 \$	18 111 \$	11 586 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	8	0,02 \$	0,01 \$	0,01 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	9	0,02 \$	0,01 \$	0,01 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	10	0,80 \$	0,75 \$	0,50 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	11	0,86 \$	0,84 \$	0,60 \$
<b>Traitement des eaux usées et réseaux d'égout</b>				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	12	0,09 \$	0,09 \$	0,09 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	13	0,20 \$	0,20 \$	0,22 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	14	723 \$	723 \$	723 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	15	723 \$	723 \$	723 \$
<b>SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE</b>				
Pourcentage du service de la dette	16	9,13 %	9,16 %	10,59 %
Pourcentage d'endettement	17	25,64 %	23,21 %	22,55 %
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	18	2,73 %	4,29 %	2,71 %
Effort de formation par employé	19	25,17 h	20,69 h	14,48 h
Durée moyenne des formations professionnelles	20	8,00 h	32,00 h	21,00 h
Taux de départs potentiels à la retraite	21	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

## **12.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH POUR 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte les prévisions budgétaires 2011, de l'O.M.H. Saint-Camille, telles que présentées :

### Sommaire du budget 2011 :

- Total des dépenses	:	94,418\$
<u>Déficit</u>	:	<u>94,418\$</u>

### Contributions :

-Société d'Habitation du Québec	:	84,976\$
-Municipalité de Saint-Camille	:	9,442\$

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 252-12-10**

## **13.0 RÉSOLUTION, FORFAIT CELLULAIRES**

**ATTENDU QUE** la Compagnie Sogetel Mobilité a installé une antenne dans la zone Saint-Camille – Saint-Fabien, ce qui permet de desservir l'ensemble des municipalités des Etchemins avec le système de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de modifier le système de télécommunication de la Municipalité pour en améliorer son efficacité à un coût moindre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille a demandé des prix pour l'achat d'un forfait cellulaires petite entreprise 200, (3 appareils);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'entente proposée par Sogetel Mobilité, forfait, option petite entreprise 200 (3 cellulaires, 600 minutes à partager) au coût de 76,20\$/par mois (avant taxes);

**QUE** le choix de l'option est :

- Appels locaux et messages textes illimités en provenance et à destination de cinq numéros;
- Entente de 36 mois;
- Promotion de lancement Saint-Fabien (crédit de 3 mois d'abonnement, crédit des frais d'activation de 35\$, ces crédits seront appliqués sur la 4<sup>e</sup> facture).
- Prime avec contrat de 36 mois, 100 minutes par membre (ajout de 300 minutes à partager)
- Gratuit écouteur bluetooth, étui et chargeur pour chaque téléphone;
- Prix par minute interurbains : .40\$
- Prix par minute dépassement des minutes : .40\$;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 253-12-10**



#### **14.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

**CONSIDÉRANT QUE** les avantages fiscaux consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2011, son contrat d'assurances avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

**QUE** la prime s'établit pour 2011 à : **21,159\$ (taxes incluses)**

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 254-11-10**

#### **15.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QUE** M. Pierre Morneau, chef pompier et directeur du service incendie a déposé une recommandation pour l'embauche de trois recrues à la brigade des pompiers volontaires de Saint-Camille, soit : M. Jean-Pierre Fournier, M. Jonathan Labbé et M. Crédic Lamontagne;

**ATTENDU QUE** les candidats devront suivre la formation de pompier 1 pour pouvoir demeurer dans la brigade;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille nomme à titre pompiers volontaires au sein de la brigade de Saint-Camille, M. Jean-Pierre Fournier de Saint-Camille, M. Jonathan Labbé de Sainte-Justine et M. Cédric Lamontagne de Saint-Camille;

**QU'ils** devront au préalable respecter les critères d'embauche suivants :

- Déposer un certificat de la S.Q. à l'effet qu'ils n'ont pas de dossier criminel;
- Déposer un certificat médical de bonne santé physique et mentale;
- Signer le contrat d'embauche, et s'engager à suivre la formation de pompier 1;

Le salaire sera celui indiqué à la convention de travail des employés municipaux;

Ils auront droit à une allocation de dépenses pour les pratiques;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 255-12-10**

## **16.0 RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Sa contribution pour 2011 s'élève à : 648.45\$ (taxes incluses) .

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 256-12-11**

## **17.0 RÉSOLUTION, APPUI À LA COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION**

**ATTENDU QUE** les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des deux dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une proposition révisée de délimitation – second rapport daté d'août 2009;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie – îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU QUE** la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué le poids politique des régions;

**ATTENDU QUE** les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie la démarche de la Conférence régionale des élu(e) s de la Chaudière-Appalaches et de la coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 257-12-10**

## **18.0 RÉSOLUTION – PERMIS D'INTERVENTION, MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on demande un permis d'intervention au Ministère des Transports de Lac-Etchemin pour les travaux de réparation du réseau d'aqueduc réalisés près du numéro civique : 140, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 258-12-10**

**19.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 393, TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2011**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par M. Marcel Bégin de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 393 relatif au taux de la taxe foncière générale pour 2011.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 259-11-10**

**20.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 394, TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT 2011**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Pouliot de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 394 relatif aux tarifs fixes d'aqueduc et d'égout pour 2011.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 260-11-10**

**21.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 395, TARIFS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE FOSSES SEPTIQUES**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par M. Serge Boutin de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 395 relatif aux tarifs fixes d'épuration des eaux usées et de fosses septiques pour 2011.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 261-11-10**

**22.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 396, TARIFS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2011**

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

**Avis de motion est par les présentes donné par Mme Thérèse Blanchet de la susdite municipalité :**

**QU'IL** sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 396 relatif aux tarifs fixes de la collecte des déchets solides pour 2011.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 262-12-10**

**23.0 RÉOLUTION – CONTRIBUTION ANNUELLE, TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2011;

**QUE** l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1482.38\$;

**QUE** l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

**QUE** la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins ».

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 263-12-10**

**24.0 RÉNOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA C.O.M.B.E.Q. ET À L'A.D.M.Q.**

**Résolution C.O.M.B.E.Q.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec. Notre contribution pour 2011 s'élève à : 255\$ (taxes en sus) .

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 264-12-10**

Résolution A.D.M.Q.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour 2011 s'élève à : 339,00\$ (taxes en sus) .

-Abonnement annuel à l'ADMQ :	175.00\$
-Assurance :	164.00\$

Total :	<u>339.00\$</u>
---------	-----------------

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 265-12-10**

**25.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Incendie : Le maire indique que le nouveau chef pompier est entré en fonction, et que déjà plusieurs mesures ont été réalisées, l'embauche de nouveaux pompiers volontaires, élaboration par le nouveau chef des prévisions budgétaires relativement à l'incendie ;

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : une réunion de travail pour les forêts privées, le conseil des maires, assemblée générale de Radio Bellechasse, réunion spéciale municipale, colloque sur les forêts privées, rencontre à St-Fabien (Sogetel pour cellulaires), rencontre avec le DISC, rencontre agence des forêts privées, réunion du budget de la MRC des Etchemins, réunion de l'Agence du CRÉ, réunion de travail du conseil municipal, rencontre bi-annuelle des MRC avec la FQM. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

**26.0 CORRESPONDANCE**

Lettre, parents de l'école Arc-en-Ciel

Lecture est faite d'une lettre des parents de l'école Arc-en-ciel demandant une participation financière à la Municipalité de Saint-Camille pour l'achat de chandails de hockey pour les enfants de l'école Arc-en-ciel.

**IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE :**

La Municipalité de Saint-Camille accepte de verser une commandite de 250\$ pour défrayer le coût d'achat des chandails de hockey pour les enfants de l'école Arc-en-Ciel.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 266-12-10**

Lettre de remerciement l'âge d'Or

Lecture est faite d'une lettre de remerciements du Club de l'Âge d'Or de Saint-Camille pour un don de la municipalité de Saint-Camille pour l'organisation du Bingo au profit de la Fabrique.

### Demande Fondation du Centre Hospitalier Beauce-Etchemin

Lecture est faite d'une demande de financement pour la Fondation du Centre Hospitalier Beauce-Etchemin, les argents amassés serviront à l'implantation d'un nouveau service de dialyse en mars 2011.

### **IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUÉ :**

La municipalité de Saint-Camille-de-Lellis contribue à la campagne de financement 2010-2011, de la Fondation de Centre Hospitalier Beauce-Etchemin pour un montant de 50\$.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 267-12-10**

#### Lettre de remerciements Fête de Noël

Lecture est faite d'une lettre de remerciements pour notre participation financière à la fête de Noël des enfants. Il est mentionné que le comité a pu remettre un cadeau à chaque enfant de 0 à 6<sup>e</sup> année de Saint-Camille.

#### Lettre Cueillette de la Solidarité

Lecture est faite d'une lettre de l'Essentiel des Etchemins relativement à la cueillette de la Solidarité 2010. L'appui financier servira à aider les familles dans le besoin.

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUÉ**

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis verse un don de 100\$ pour appuyer la Cueillette de la Solidarité 2010.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 268-12-10**

#### Lettre de l'UMQ

Lecture est faite d'une lettre de l'UMQ invitant les membres du conseil à sa tournée 2010, le 14 décembre au Georgeville, à St-Georges-de-Beauce.

Les élus n'assisteront pas à cette rencontre.

#### Lettre du Comité de 150<sup>e</sup> de Ste-Justine

Lecture est faite d'une lettre du Comité du 150<sup>e</sup> de Ste-Justine nous invitant officiellement à prendre part à la « Grande Parade, dimanche le 1<sup>er</sup> juillet 2012 »

Il est convenu d'un commun accord d'étudier la possibilité de participer à cette parade, c'est à discuter dans les prochains mois.

**27.0 VARIA :**

**A) RÉSOLUTION – DATE DE TENUE RÉUNION DE JANVIER 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on fixe la date de tenue de la séance régulière du conseil municipal au lundi, 10 janvier 2011, à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 217, rue Principale, à Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 269-12-10**

**B) SOUPER DE NOËL – EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ÉLUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** La Municipalité de Saint-Camille organise un souper de Noël pour ses employés et les élus, qui se tiendra cette année, le 16 décembre 2010, à 18h, au Restaurant le Camillois.

Le coût du repas des employés et des élus sera défrayé par la Municipalité, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoint e(s) sera défrayé par l'employé.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 270-12-10**

**28.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

**29.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22H27.

---

Maire, Adélard Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu

---

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 20e jour de décembre 2010, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0** L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Bégin;  
M. Serge Boutin;**

**Absent : M. Jocelyn Pouliot.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture**.

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Acceptation de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des prévisions budgétaires 2011;
- 4.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)** que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 271-12-10**

### **3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** les prévisions budgétaires 2011 soient adoptées telles que présentées. Le budget total pour 2011 s'élève à 1,101,819,00\$ (revenus et dépenses).

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 272-12-10**

### **4.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h15

---

Le Maire, Adélarde Couture

---

La directrice générale, Nicole Mathieu